



L'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 pour ma situation

Par **ahmed2**, le **26/11/2008** à **10:22**

Bonjour,

je suis un doctorant(j'ai un contrat de doctorant avec l'université), j'ai eu un poste d'ingénieur en Tunisie.

Le problème c'est que je loue un appartement et j'ai un préavis de 3 mois. Est ce que l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 est applicables dans mon cas pourque la durée du préavis soit de 1 mois?

Prière de me conseiller